

Restitution CST du 22 mai 2023



Rifseep

Le Comité social territorial (CST) du lundi 22 mai 2023 avait notamment pour objet le vote d'un sujet très attendu par les agents : « l'*ajustement Rifseep* » ainsi que la modification de l'astreinte des bâtiments.

L'administration a donc soumis au vote des membres de l'instance, « l'*annexe Rifseep relative au régime indemnitaire versé aux agents du Département de l'Ardèche* ».

Pour rappel, le précédent protocole Rifseep datait de 2019. La clause de revoyure étant de 3 ans, il était temps de s'atteler à ce dossier tant attendu. Suite à la promesse de campagne du Président de revaloriser les catégories C et B en priorité ; l'administration a ouvert les discussions via différents groupes de travail associant administration, élus et organisations syndicales ces dernières semaines.

L'exécutif a posé sur la table une enveloppe de **1.2 millions** pour la revalorisation du Rifseep.

Un syndicat déplore les imperfections du premier protocole Rifseep qu'il a pourtant porté et signé, et il a fait le choix de voter contre la proposition travaillée en concertation entre l'administration et les organisations syndicales, revalorisant les catégories C et B.

Force ouvrière, ne peut que saluer l'effort que la collectivité a consenti afin d'octroyer une revalorisation significative aux catégories C et B. Il ne s'agit pas de saupoudrage cette fois-ci !!! puisque l'administration accorde une revalorisation minimale de **1 000 € pour les catégories C et de 700 € pour les B (brut annuel)**.

Le seul point bloquant pour notre organisation était l'absence de revalorisation pour les catégories A, néanmoins dès septembre la collectivité s'est engagée à revoir leur régime indemnitaire. **Force Ouvrière** restera vigilant à l'application de cette annonce faite par la vice-présidente.

Notre organisation syndicale a donc voté **POUR**.



Astreintes bâtiments

Il a été proposé, aux organisations syndicales, de se prononcer sur un ajustement du dispositif d'astreinte des bâtiments.

Lors de cette présentation, nous n'avons pu que constater de potentielles dégradations de sécurité, de sûreté, des biens et des personnes. Actuellement l'astreinte est assurée par 6 agents techniques en charge de la maintenance, ceux-ci seraient remplacés par 11 techniciens et ingénieurs territoriaux faisant appel à des prestataires privés.

- Que vont devenir la qualité de prestation et la rapidité d'intervention ?
- Nos élus et directeurs ont-ils fait le choix de privatiser une mission qui est réalisée actuellement par les agents de la régie ?
- Cette tendance va-t-elle s'étendre à d'autres services ?

Pour FO le maintien et la défense du service public reste notre priorité.

Bien entendu le syndicat FO a voté CONTRE

Nous vous invitons à consulter le PV dès publication par l'administration.

Force ouvrière reste à vos côtés pour défendre vos intérêts.

L'équipe FO
Des Personnels du Département
De l'Ardèche.

